

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

MISE À JOUR DE DIVERS RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton et l'Agglomération de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le *Règlement numéro 307-2022-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2023*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023, le *Règlement numéro 309-2022 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cookshire-Eaton*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le *Règlement numéro 312-2022 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2023*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le *Règlement numéro 315-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 380 050 \$ afin de réaliser le projet de resurfaçage partiel du chemin Spring, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 296 421 \$, que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a autorisé le 21 juin 2023*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le *Règlement numéro 320-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relatif au zonage du secteur Birchton*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023, le *Règlement numéro 330-2023 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 1 045 263 \$ du solde disponible du Règlement 247-2018 en vue de financer une dépense de*

1 120 000\$, que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a autorisé le 29 août 2023;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023, le *Règlement numéro 331-2023 décrétant l'aménagement du site d'épuration, l'agrandissement du garage, la démolition de l'entrepôt Gendron, la construction d'un terrain de tennis et l'affectation de la somme de 150 000\$ du solde disponible du Règlement numéro 257-2019 en vue de financer une dépense du même montant*, que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a autorisé le 20 septembre 2023;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le *Règlement général de la Ville de Cookshire-Eaton numéro 332-2023*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 septembre 2023, le *Règlement numéro 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises*;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 septembre 2023, le *Règlement numéro 335-2023 relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles*;

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca) .

Donné à Cookshire-Eaton, ce 15 juin 2024.

La greffière adjointe
Françoise Ruel